



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 6 FÉVRIER 2021 A 10H00

DATE DE CONVOCATION : 06/01/2021

DATE D’AFFICHAGE : 13/02/2021

PRESENTS : Patrick POCHON maire, M. René MOULIN, Mme Nathalie BIEL adjoints – M. Christian CAME, Mme Florence MILLET, M. Sylvain BOUILLON, Stéphane CHOULER, M. Florent VOULOIR, Mme Emmanuelle LEDENT

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise GREHIER, M. Bruno ROUSSEREAU

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence MILLET

ORDRE DU JOUR : Urbanisme – Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et Marne – Désignation d’un référent du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion – Délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d’investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent) avant le vote du budget primitif 2021 – Création d’un emploi permanent à temps partiel à raison de 20h00 hebdomadaires dans le cadre de la titularisation de Monsieur MAHES – Délibération des tarifs communaux en vigueur au 1^{er} janvier 2021 – Renouvellement des délibérations annuelles (participation cantine scolaire/périscolaire, prime du personnel communal) – Point sur la campagne de stérilisation des chats errants/accompagnement de l’association One Voice – Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny -- Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2020 est adopté à l’unanimité.

1) Urbanisme :

Le 12/12/2020 -- Monsieur Gauthier MOSLARD : 13 rue de la Libération – Hameau de Mainbervilliers – Dépôt d’une déclaration préalable pour la reprise et le changement de 3 fenêtres en bois par des fenêtres en PVC blanc et le remplacement d’une baie vitrée sur la dépendance. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 18/12/2020. Arrêté d’autorisation délivré le 05/01/2021.

Le 12/12/2020 -- Monsieur Gauthier MOSLARD : 13 rue de la Libération – Hameau de Mainbervilliers – Dépôt d’une déclaration préalable pour la construction d’un abri de jardin en bois de couleur chêne clair avec un toit en volige noir, sur dalle, d’une surface de 19.80 m². Avis favorable de la commission d’urbanisme du 18/12/2020. Arrêté d’autorisation délivré le 05/01/2021.

Le 19/12/2020 -- Monsieur Michel CHATTÉ : 75 rue de Vézu – Dépôt d’une déclaration préalable pour la construction d’une piscine en dur, de 9m sur 5m, profondeur de 1.10 à 1.65m. Liner couleur sable. Circuit d’eau fermé, pas de rejet à l’égout. Sécurité couverture type volet immergé. Margelles ton pierre. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 09/01/2021 sous réserve des prescriptions de l’architecte des bâtiments de France.

Le 16/01/2021 -- Madame CADIER Odile – SARL VIA CANTARE : 46 rue du Père Bard Lot B – Dépôt d’une demande de permis de construire pour une maison individuelle avec garage accolé. Démolition d’un ancien garage, d’un atelier et d’un mur. Avis favorable de la commission urbanisme sous réserve des prescriptions de l’ABF. Demande de pièces complémentaires du service instructeur de Fontainebleau le 01/02/2021. Dossier soumis à l’ABF, à la CAPF, au PNRGF (SPANC) pour avis.

2) Approbation de la Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et marne

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Convention Unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique a été mise à jour et doit être approuvée par délibération et l'autorisation de signer ledit document cadre et ses avenants doit être donnée à Monsieur le Maire.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention unique 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

3) Désignation d'un référent du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion nous a fait parvenir la convention 2021 pour le renouvellement de l'adhésion au service de médecine pour cette année, aux mêmes conditions que la convention 2020 à savoir les visites médicales liées :

- A une saisine d'une instance médicale consultative (comité médical, commission de réforme)
- A une visite dans le cadre de la mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement (PPR)
- A l'examen nécessaire à l'instruction d'une maladie professionnelle, visite de reprise suite AT, aménagement horaire dans le cadre d'une grossesse.

Cette convention doit être signée et un référent du service de médecine professionnelle et préventive doit y être désigné.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention 2021 pour le renouvellement de l'adhésion au service de médecine et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents nomment Mme Emmanuelle LEDENT comme référent du service de médecine professionnelle et préventive.

4) Délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'intervention de l'entreprise VAUVELLE concernant les travaux de réfection des trottoirs au Hameau de Mainbervilliers et Rue Saint-André, les réserves ayant été levées le 26 janvier 2021, une facture de solde doit être réglée.

D'autre part, le désherbeur thermique ayant été livré, la facture doit également être réglée à l'entreprise COCCIVERT.

Afin de pouvoir régler ces factures avant l'adoption du prochain budget, il est proposé à l'assemblée conformément aux textes applicables, de prendre une délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice précédent soit un montant maximum de 162809,34€ pour le chapitre 21).

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à régler les factures aux articles 2128 et 21578 et à reprendre ces sommes au BP communal 2021.

5) Création d'un emploi permanent à temps partiel à raison de 20h00 hebdomadaires dans le cadre de la titularisation de Monsieur MAHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la titularisation de Monsieur MAHES au 1^{er} février 2021, une nouvelle délibération doit être prise afin de régulariser son emploi et le rendre permanent, il s'agit ici d'une décision reconnaîtive.

En effet, la délibération initiale datant du 27/02/2018 portait sur la création d'un emploi non permanent en l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les membres du Conseil Municipale, à l'unanimité des membres présents, décident de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

6) Délibération des tarifs communaux en vigueur au 1^{er} janvier 2021

a) Tarifs cimetière depuis le 5/11/2014 :

Le tarif de la concession à perpétuité de 2m² est à 350€ et à 700€ pour 4 m².

Ce tarif reste inchangé pour 2020. M. le maire informe de la possibilité de déposer une urne dans une concession existante au tarif de 60€.

Le tarif du Columbarium pour une durée de 15 ans est de 300€ et de 450€ pour une durée 30 ans.

Le tarif d'une Cavurne pour une durée de 15 ans est de 400€(+ prix de la dalle) et de 600€ (+ prix de la dalle) pour une durée de 30 ans.

Jardin du souvenir gratuit.

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

b) Tarifs de la salle des fêtes (location uniquement aux habitants de Boissy-aux-Cailles)

Le week-end, soirée du samedi jusque 3h : 350€

La journée, samedi ou dimanche : 280€

La journée en semaine : 250€

Vin d'honneur ou goûter en semaine : 200€

Jours fériés (Noël, réveillon...) : 450€

Caution 500€

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

c) Tarif repas du 14 juillet

La participation des personnes invitées extérieures à la commune est fixée à 12€

Le tarif de 12€ est adopté à la majorité.

d) Tarifs des photocopies

Le tarif d'une photocopie en A4 est fixé à 0,20€, en A3 à 0,40€

Le tarif est adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

7) Renouvellement des délibérations annuelles

a) Prime personnel communal :

En date du 5/02/1993, le Conseil Municipal a pris une délibération accordant au personnel communal une prime annuelle payable semestriellement d'une valeur d'un 13^{ème} mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, de reconduire cette prime pour 2021 aux agents titulaires et stagiaires.

b) Participation cantine scolaire :

Tarifs au 1^{er} janvier 2021 :

Enfants de Boissy-aux-Cailles : 4,23€ (4,23 en 2020) pas d'augmentation

Enfants de la Chapelle la Reine : 3,02€ (3,02 en 2020)

La différence de 1,21 € est prise en charge par la commune à 75% : soit par enfant et par repas 0,91€.

M. le Maire précise que la somme versée pour l'année 2019/2020 s'est élevée à 690,56 € pour 11 enfants.

La facturation étant gérée directement par la trésorerie depuis la dernière rentrée, les familles devront nous faire parvenir les copies de leurs factures acquittées ou un reçu afin de pouvoir bénéficier de la participation de la Commune. La mairie de La Chapelle la Reine ne nous envoyant plus les factures.

Pour l'année **2020/2021** nous n'avons reçu encore aucune demande de participation des familles.
Un courrier sera envoyé aux familles afin de leur rappeler les modalités de versement de la participation.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil, décident de reconduire pour l'année 2021 la participation aux frais de cantine au taux de 0.91€ par repas.

c) Renouvellement participation au périscolaire :

M. le maire rappelle que la commune participe depuis 2011 à une aide financière aux familles de la commune pour le périscolaire.

Il a été décidé qu'une participation communale à l'accueil périscolaire des enfants de la commune serait de 0,60€ pour l'accueil du matin et de 1,20€ pour l'accueil du soir (tarifs appliqués depuis 2011).

(le tarif pratiqué par la Chapelle la Reine pour les enfants extérieurs est de 4,61€ pour le matin et 9,22 € pour le soir avec un tarif dégressif à partir de 2 enfants).

M. le maire précise que nous avons 3 enfants concernés. Aucun justificatif n'a été remis en mairie, aucune participation n'a été demandée pour 2020 concernant le périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire au même tarif pour l'année 2021 la participation communale à l'accueil périscolaire des enfants de la commune.

8) Point sur la campagne de stérilisation des chats errants/accompagnement de l'association One Voice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants, 29 chats ont été stérilisés à la date du 16 décembre 2020.

Madame BERNARDINIS informe très régulièrement la commune et communique les états des lieux et mémoire des chats libres.

La participation de la Commune s'élève à 625,60€ pour l'année 2020.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que pour être efficace la campagne de stérilisation des chats errants doit être poursuivie sur l'année 2021. Un budget de 560€ lui a été consacré en 2020. Il est proposé au Conseil Municipal que le même montant de 560€ soit prévu au budget 2021.

De plus, un espace d'environ 4 m² dans un local communal, local technique de l'ancien jeu de boules, sera mis à disposition de Madame BERNARDINIS afin de faciliter la capture des chats et la gestion de la campagne.

Après délibération, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents acceptent :

- d'attribuer un budget de 560€ afin de poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants sur l'année 2021,
- de mettre à disposition un espace dans le local technique de l'ancien jeu de boules.

9) Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny

Suite au comités syndicaux du SDESM du 14 octobre 2020 et 16 décembre 2020, les adhésions des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ont été entérinées.

Conformément à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification des délibérations prises lors de ces comités syndicaux, pour que leurs conseils municipaux se prononcent sur l'adhésion de ces trois communes au SDESM.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM.

10) Divers

- Demande de subvention à la Préfecture dans le cadre des aides à l'électrification rurale pour l'enfouissement des réseaux électriques rue du Père Bard et Place de l'église

Suite à la délibération du 15 septembre 2020 autorisant le Maire à déposer une demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR, le projet d'enfouissement du réseau électrique n'entrant pas dans les catégories de la circulaire du 2 décembre 2020 relative aux modalités d'attribution de la DETR 2021, une nouvelle demande de subvention devra être déposée à la Préfecture dans le cadre **des aides à l'électrification rurale** pour l'enfouissement des réseaux électriques rue du Père Bard et Place de l'église.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un nouveau dossier de demande de subvention à la Préfecture dans le cadre des aides à l'électrification rurale pour l'enfouissement des réseaux électriques.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la Préfecture dans le cadre des aides à l'électrification rurale pour l'enfouissement des réseaux électriques rue du Père Bard et Place de l'église.

- Demande de subvention au PNRGF sur l'acquisition du matériel (candélabres) dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques rue du Père bard et Place de l'église

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue du Père Bard et Place de l'église, il est possible de déposer un dossier de demande de subvention au PNRGF afin d'obtenir une aide sur l'acquisition du matériel (candélabres).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au PNRGF dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue du Père Bard et Place de l'église.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au PNRGF afin d'obtenir une aide financière sur l'achat des candélabres.

- Conseil de développement

En lien avec les projets de territoire des EPCI, les conseils de développement (CODEV) sont des instances de participation citoyennes locales, indépendantes et neutres, obligatoires au niveau intercommunal à partir de 50 000 habitants.

Suite à la présentation du Conseil de développement en Bureau communautaire du 14 janvier 2021, les membres du bureau communautaire ont été sollicités pour désigner les habitants qui composeront cette instance.

Pour chaque commune, 2 habitants sont appelés à y siéger ; une femme et un homme tirés au sort sur la liste électorale.

Pour Boissy-aux-Cailles, Monsieur Jean-Marc BONNET et Madame Maëlle CHARPENTIER ont été tirés au sort.

- Point sur le centre de vaccination

Depuis le lundi 18 janvier, le centre de vaccination de Fontainebleau accueille les personnes **de plus de 75 ans uniquement** sur rendez-vous.

Centre de vaccination de Fontainebleau : Gymnase Lagorsse - 3 Rue Jean Becquerel, 77300 Fontainebleau.
La prise de RDV est obligatoire au 01.64.22.26.91 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou sur www.keldoc.com

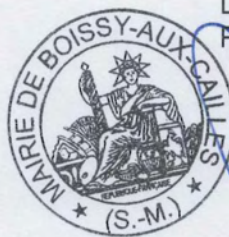
- Repas des aînés

En raison des mesures sanitaires il est impossible d'organiser le repas de nos aînés cette année. La décision a donc été prise de distribuer un panier garni de produits locaux de valeur équivalente au repas offert traditionnellement.

- Point sur la Fibre

Une réunion d'information déploiement de la Fibre sur la CAPF est organisée par la CAPF le jeudi 17 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h00.



Le Maire,
Patrick POCHON

A blue ink handwritten signature, appearing to be "P. Pochon", written over the official seal.